

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 12 mars 2020

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 72

Pouvoirs : 8

Membres votants : 80

Date de la convocation : 06/03/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi douze mars à 18h30, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Nassandres sur Risle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur GOSSELIN François, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DITTSCH Pascal, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Madame LALLEMAND Colette, Madame DODELANDE Claudine, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LCONTE Anne-Marie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSECHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur BOULLIER Philippe, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DORGERE François, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GUITTON Sylvie, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur KIFFER Daniel, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALARGE Pierre, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur VAMPA Marc, Madame VAN DEN DRIESSECHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid.

Pouvoirs : Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Madame DECLERCQ Florence pouvoir à Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame TURPIN Annie pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur WEBER Claude pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André.

Délibération n° 38/2020 : Gestion du patrimoine - Désaffectation et déclassement d'un ensemble de bâtiments administratifs, 41, rue Jules Prior 27170 Beaumont-le-Roger.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est propriétaire de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées AH 359,380 et d'une partie de la section AH 422, d'une superficie totale de 326 m² utiles située 41, rue Jules Prior à Beaumont-le-Roger 27170.

Cet ensemble abritant les services administratifs du CIAS est composé de trois bâtiments transformés en bureaux :

- 1) Une maison ancienne R+1 de 88 m² (2 bureaux au RDC et 2 bureaux à l'étage) ;
- 2) Un bâtiment R+1 en longueur de 221 m² abritant au RDC des bureaux, une salle de réunion et à l'étage sous les toits 2 bureaux et des archives ;
- 3) Une extension de 17 m².

Dans un contexte financier contraint et afin de rationaliser la gestion de son parc immobilier et de rendre plus efficient son fonctionnement par un transfert de services à l'Espace 360 et dans des locaux attenants à la Maison France Service en centre-ville de Beaumont-le-Roger, l'Intercom Bernay Terres de Normandie ne souhaite pas conserver ces biens dans son patrimoine. Ceux-ci ne seront bien entendu disponibles qu'après le déménagement des services administratifs du CIAS sur son nouveau site.

Dès lors, pour permettre de disposer de ces biens, en vue d'une cession ultérieure, il appartient au conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de se prononcer sur la désaffectation de l'ensemble immobilier cadastré AH 359, 380 et 422 et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé.

Par avis en date du 18 février 2020, le service des Domaines a évalué cet ensemble immobilier à 180 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L2224-8, ainsi que les articles R2224-19 et suivants ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2141-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à prononcer la désaffectation des biens immobiliers cadastrés AH 359,380 et 422 sises 41, rue Jules Prior 27170 Beaumont-le-Roger d'une contenance de 326 m². Dit que la désaffectation prendra effet à compter du 1^{er} mars 2021.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à déclasser les biens immobiliers cadastrés AH 359, 380 et 422 sises 41, rue Jules Prior 27170 Beaumont-le-

Roger d'une contenance de 326 m² du domaine public au domaine privé de la collectivité. Dit que le déclassement prendra effet à compter du 1^{er} mars 2021.

✓ **AUTORISE** Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à mettre en vente cet ensemble immobilier d'une superficie de 326 m² sur le site Webenchères.com après :

- Avoir sollicité tous les diagnostics techniques immobiliers d'avant-vente obligatoires (constat amiante, diagnostic énergétique, termites, plombs, conformité assainissement...),
- Avoir obtenu auprès d'agences immobilières une estimation complémentaire de la valeur du bien.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
72	8	80	0	80	0	80

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200312-38_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2020

Affichage : 19/03/2020

Jean-Claude ROUSSELIN.